



Réglementation de la circulation Sur le chemin de l'Isalon Du 20 au 31 Mars 2023

Le Maire de la Commune de VINZIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie), approuvée par l'arrêté du 7 Juin 1977 ;

Vu la demande de l'entreprise SAS PARIAT, route de Thonon, 74200 MARIN, pour effectuer des travaux de raccordement d'une nouvelle construction.

MAIRIE

DE

VINZIER

1 Place de la Mairie

74500 VINZIER



Téléphone

04 50 73 61 19



Fax

04 50 73 66 49



Courriel

mairie@vinzier.com



Site

vinzier.com

Siret Commune de Vinzier
217403088 00016

ARRÊTE

Article 1^{er} La circulation, le dépassement et le stationnement seront interdits, sauf véhicule de secours et de chantier,
Sur le chemin de l'Isalon
Du 20 au 31 Mars 2023

Article 2 La signalisation et le balisage nécessaires seront assurés par l'entreprise SAS PARIAT

Article 3 Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS, au CPI du Haut Gavot, à l'entreprise SAS PARIAT et affichée en Mairie.

Fait à Vinzier, le 10 mars 2023

Le Maire,
Marie-Pierre GIRARD



Marie-Pierre GIRARD – Maire : Auteur de l'acte

Publié sur le site internet de la commune le :
le 10 mars 2023